

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-005

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - exposition "Poussières - Michel Haramboure" du 4 mars au 24 avril 2022.

Initialement prévue au printemps 2020 et reportée en raison des contraintes sanitaires, l'exposition de l'artiste bayonnais Michel Haramboure se tiendra au DIDAM du 4 mars au 24 avril prochain, en ouverture de la saison 2022.

Né à Saint-Jean-de-Luz, Michel Haramboure vit à Bayonne où il a choisi de développer son activité de peintre et dessinateur. Explorant la face cachée des corps, des visages et de leurs émotions contraires, il se joue dans ses œuvres de la confusion entre réalité et illusion pour mieux révéler la fragilité du monde. Sondant des êtres parfois plongés dans la gravité et la violence, sa peinture fait surgir de ses personnages hyperréalistes une poésie chargée de mélancolie. Un univers pictural peu bavard mais évocateur qui propose un voyage hors-temps.

Ce choix de programmation répond à la volonté de la municipalité de mettre annuellement les espaces du DIDAM à la disposition d'un artiste local reconnu.

La Ville mobilise pour ce projet un budget de 11 000 € comprenant les droits d'exposition de l'artiste, la réalisation des outils de communication (affiches, dépliant, carton d'invitation, communication dématérialisée), la signalétique du parcours scénographique (lettrages, cartels, panneaux extérieurs), le montage et le démontage techniques, le vernissage et le programme de médiation.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité


Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne